



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV N° 57 CDA/6

REUNION DU 18 MAI 2021 (visioconférence)

Présents :

MME LECOEUICHE Ombeline,
MM CALZADA Gaëtan, DERVAUX Alban, DUJARDIN Nicolas, GALLY Fabien, MATHIEU Florian, OUTHIER Philippe, QUINAULT Fabien, REMOND Cyrille, RONDEAU Gilles, ROCHERIEUX Joël, THIOURT Thierry.

Excusés M. DEGAND F (Représentant arbitres UNAF)

Assistent : MM. THIBERT Jérôme (Membre CD), DURAND D., (Président District), BADET J. (CTRA). C. ADAM (CTRA)

I – CARNET NOIR

Les membres de la CDA présentent leurs plus sincères condoléances à KISSARI Houssine ainsi qu'à l'ensemble de sa famille suite au décès de son papa.

II – ADOPTION DU DERNIER PV

La CDA adopte, à l'unanimité des membres présents et sans modifications, le procès-verbal de la réunion plénière de la CDA du 26 Janvier 2021.

III- COURRIERS

Courriers reçus entre le 2020 au			
DATE	ORIGINE	CONTENU	REPONSE
11/01/2021	P. COLL	Indisponibilité avec certificat médical	Pris note
16/04/2021	C. TURPIN	Annulation formation Formateur 1 ^{er} Degré	Transféré/Pris note
20/04/2021	G. VAILLARD	Abs. Professionnelle visio du 28 mai	Pris note
20/04/2021	A. GERAULT	Abs. Professionnelle visio du 28 mai	Pris note
03/05/2021	P. CIPRIAN	Mutation professionnelle sur District de CO	En Attente de dossier

III- F.I.A

Il suffisait pour un club d'avoir à présenter un ou des candidats à la FIA pour être reçu à l'examen suite aux restrictions sanitaires et décisions des CTRA sur le sujet. De ce fait les clubs avaient jusqu'au 31 mars pour présenter des candidats.

A partir du 9 juin, il est possible de faire du présentiel, à ce jour, le 17 mai, il est indispensable de prendre une décision sachant qu'il est nécessaire d'avoir 10h de formation. Trouver un lieu d'accueil, 2 formateurs, un test terrain un samedi matin et 2 personnes pour un test écrit.

Toutes les décisions seront faites par la CDA et transmises aux participants (ouverture, fermeture du site, organisation des jours de formation, repas....).

Le tarif est toujours de 150€ tout compris.

Seront programmés à une date ultérieure.

IV- BILAN SAISON 2020/2021

La saison ayant été arrêtée par la FFF, la CDA gèle la saison 2020/2021. Il n'y aura donc ni montée ni descente des arbitres dans les différentes catégories.

Une prochaine CDA aura lieu début juillet afin de préparer la nouvelle saison.

V- C.D.A 2021/2022

Départ de G. RONDEAU et sera remplacé par C. REMOND. Si des membres de la CDA ne désirent pas renouveler pour la saison prochaine, il serait important de se manifester avant le 28 Mai 2021.

VI- CTRA FORMATION R3

Examen R3 pour le 19 juin 2021. La CDA doit présenter avant la fin du mois, des candidats susceptibles ou désireux d'effectuer cet examen.

VI- PAROLE AUX INVITES

REMOND C. : Note du 1^{er} questionnaire ?

-**CALZADA G.** : Ceux qui l'on demandé au président l'on eue

MATHIEU F. : Réunion JAD prévue très prochainement, avant mi-juin.

THIOURT T. : Dossier renouvellement arbitre ?

-**CALZADA G.** : Je ne sais pas.

-**ADAM C.** : contact pris avec la FFF pour la simplification des dossiers mais aucune réponse n'est encore apportée.

DUJARDIN N : Mini championnat ligue de fin de saison maintenu ? Avec quels arbitres ? Validité licence malgré l'arrêt du championnat ?

-**THIBERT J.** : Tout est maintenu, cela sera une compétition officielle avec des désignations ligue. La licence est valide jusqu'au 30 juin 2021

-**ADAM C.** : Pour l'arbitrage, principalement des arbitres de ligue au centre et éventuellement district en touches.

-**DURANT D.** : mini championnat ligue sera validé par le CD, mais le CD ne veut pas prendre le risque de blessures des joueurs pour cette fin d'année sportive.

Ouverture du district quelques jours en juin.

Préparation pour la nouvelle saison.

DERVAUX A. : il y aurait-il un championnat Futsal ? Et la possibilité d'y être associé ?

-DURANT D. : **oui plus que jamais. Bien sûr vous y serez associé.**

Remerciements du président pour cette réunion

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189-190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : CALZADA G

Le Secrétaire : DUJARDIN N